

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 1^{er} juillet 2025

Le premier juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil d'Administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil municipal d'Aschères-le-Marché sous la présidence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président du SMIIS.

Etaients présents :

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Madame Marlène JOHANET-FOURAGE, Madame Lise LE DÛ, Monsieur Christian LEGENDRE.

Commune de MONTIGNY : Monsieur Christian MASSEIN

Représentants de la C.C.P.N.L. : Monsieur Daniel POINCLOUX, Madame Caroline FERRIERE, Monsieur Dominique GAUCHER, Madame REGNIEZ Sophie, Madame Nathalie FOURNIQUET, Monsieur Lionel DA CUNHA MARTINS.

Absente ayant donné procuration : Madame Claire TRIBOT à Monsieur Christian MASSEIN.

Excusés : Madame Sandrine LEPRINCE, Monsieur HEUDES Matthias, Monsieur Michel TAFFOUREAU, Madame Marine GUERINEAU, Madame Harmonie METAYER.

Secrétaire de Séance : Madame Caroline FERRIERE

Le compte rendu du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Rentrée scolaire 2025-2026

Les effectifs des écoles sont légèrement en baisse pour la prochaine rentrée, à savoir :

- TPS : 3 enfants, PS : 20 enfants, MS : 15 enfants et GS : 23 enfants
- CP : 17 enfants, CE1 : 21 enfants, CE2 : 21 enfants, CM1/CM2 : 12 + 7 enfants, CM2 : 21 enfants

Ces données sont approximatives et peuvent varier en fonction des départs et arrivées des familles dans les communes du SMIIS.

Madame Coline DUBOIS, directrice de l'école maternelle quitte Aschères ainsi que Mesdames VANG et PROUST à l'école élémentaire.

2 Personnel

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical que Madame LAROUSSE Valérie, agent d'animation titulaire lors de la pause méridienne a donné sa démission pour des raisons personnelles. Il convient donc de recruter un agent pour la remplacer à compter du 01-09-2025. Une annonce a été déposée sur le site Panneau Pocket de la commune et des entretiens sont prévus prochainement.

a/ Monsieur le Président présente à l'assemblée la nouvelle organisation pour la rentrée prochaine au vu de l'absence de 2 agents en arrêt maladie. Selon le retour éventuel en cours d'année de ces personnes, les emplois du temps pourront d'être modifiés. La commission réunie à 19h le même jour a entériné les propositions des nouveaux emplois du temps et contrats comme suit au 01-09-2025 :

- Le contrat de Madame BOUFOUS Nezha, agent titulaire passera de 25/35^e à 27.50/35^e,
- Le contrat de Madame GILLET Emilie, agent titulaire passera de 23/35^e à 24/35^e,
- Le contrat de Madame HELLAL Fahima, agent contractuel sera renouvelé pour une période de 3 ans à compter du 01-09-2025 pour une durée de 20/35^e
- Le contrat de Mme BOURDIOL Audrey, agent contractuel sera renouvelé pour une période de 1 an à compter du 01-09-2025 pour une durée de 18/35^e
- Le contrat de Mme MALLET Anais, agent contractuel d'animation sera renouvelé pour une durée de 1 an à compter du 01-09-2025 pour une durée de 6.25/35^e,
- Le recrutement d'un agent d'animation contractuel pour la pause méridienne à compter du 01-09-2025 pour une durée de 6.27/35^e.

Après délibération, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

De modifier le temps de travail et les contrats des agents rappelés ci-dessus à compter du 01-09-2024.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ces modifications et décisions.

b/ Tableau des effectifs à compter du 01-09-2025

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 01-09-2025 :

- 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe 24/35^{ème}
- 1 Adjoint Technique Territorial à 28/35^{ème}
- 1 Adjoint technique Territorial à 27.50/35^{ème}
- 1 Adjoint Technique Territorial à 22/35^{ème}
- 1 Adjoint Technique Territorial à 20/35^{ème}
- 1 Agent Contractuel 20/35^{ème}
- 1 Agent Contractuel 18/35^{ème}
- 3 Agents d'animation 6,27/35^{ème}

Après délibération, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

D'approuver le tableau des effectifs ci-dessus,

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ces décisions.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il conviendra de réfléchir dans les mois à venir sur une nouvelle organisation dans la gestion du personnel. En effet, Mesdames ANDRÉ Emilie et BRANCHU Aline sont mises à disposition par la commune d'Aschères auprès du SMIIS à hauteur de 15/35^e chacune en plus de leur temps de travail à temps complet à la mairie. On constate depuis 2/3 ans que la charge de travail s'alourdit considérablement au sein du SMIIS. Il devient donc de plus en plus difficile pour ces deux agents d'exercer leurs fonctions dans de bonnes conditions.

c/ Modification du RIFSEEP suite au décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 : ce point sera rediscuté au prochain conseil syndical.

3 Questions diverses : néant

A vingt-deux heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.